



Le mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 juin 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/06/2023

Excusé(s) (6) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Michaël POINTIERE ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

34 : Décision modificative n°1 - exercice 2023 - Budget annexe lotissement communal Bitray tranche 2/Louis Studer-Gué des dames de la ville de Châteauroux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif 2022 adopté par le Conseil municipal le 13 décembre 2022 ;

Vu les résultats du compte financier unique 2022 ;

Considérant que la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 2/Louis Studer-Gué des dames de la ville de Châteauroux soumis à votre approbation a pour objet de reprendre les résultats 2022 ;

Il vous est proposé de procéder aux ajustements suivants :

Fonctionnement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,54

Sous total des recettes réelles			0,54
042	71355	Variations des stocks de terrains aménagés	38 467,50
Sous total des recettes d'ordre			38 467,50
Total des recettes de fonctionnement			38 468,04
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	605	Achats matériels, équipement et travaux - RAR 2022	33 000,00
011	6045	Achats études et prestations de services - RAR 2022	5 467,50
Sous total des dépenses réelles			38 467,50
023	023	Virement à la section d'investissement	0,54
Sous total des dépenses d'ordre			0,54
Total des dépenses de fonctionnement			38 468,04

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi conservé.

Investissement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
16	168741	Autres emprunts et dettes assimilées –Communes membres du GFP	38 466,96
Sous total des recettes réelles			38 466,96
021	021	Virement de la section de fonctionnement	0,54
Sous total des recettes d'ordre			0,54
Total des recettes d'investissement			38 467,50
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
040	3555	Terrains aménagés	38 467,50
Total des dépenses d'ordre			38 467,50
Total des dépenses d'investissement			38 467,50

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 2/Louis Studer – Gué des dames.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés. (2 abstention(s))

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Alix FRUCHON M. Stéphane ZECCHI

